

Agenda 21 : le Département en actions !

Face aux changements climatiques et à ses conséquences socio-économiques, le Département du Pas-de-Calais a choisi, à son niveau, de se positionner et a mis en place une démarche d'Agenda 21 local, véritable plan d'actions pour mettre en pratique le développement durable.

Le premier Agenda 21, voté en juin 2008, comprenait, symboliquement, 62 actions. Cette première phase a permis de mettre en marche cette nouvelle démarche du Département. L'une des ambitions était de créer une culture du développement durable, et, en cela, l'acte I de l'Agenda 21 a été un succès.

L'Acte II, adopté en décembre 2013 pour 6 ans, de 2014 à 2020, poursuit la démarche en renforçant son approche pragmatique et opérationnelle. Le Département concentre la démarche autour de 30 actions et rend plus lisible son engagement. Ces dernières s'articulent autour de la maîtrise de l'énergie, des comportements éco-responsables, de la préservation de la biodiversité et de la mobilité durable.



AGENDA 21
innovant, durable et solidaire

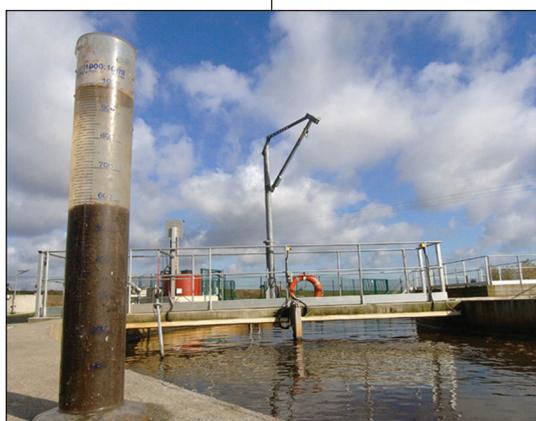
Action 1

Réaliser un diagnostic de tous les bâtiments :

- gérer les risques liés à l'amiante,
- identifier les dispositifs d'assainissement et leur fiabilité,
- mener des audits patrimoniaux sur l'ensemble des bâtiments,
- surveiller la qualité de l'air.

Action 2

Mettre en place le télé-relevage de la consommation de toutes les énergies et tous les fluides des bâtiments, en installant des dispositifs de mesure en temps réel. Cela permet de détecter les anomalies de consommations d'eau et d'énergie et de proposer une analyse et des préconisations simples pour les limiter.

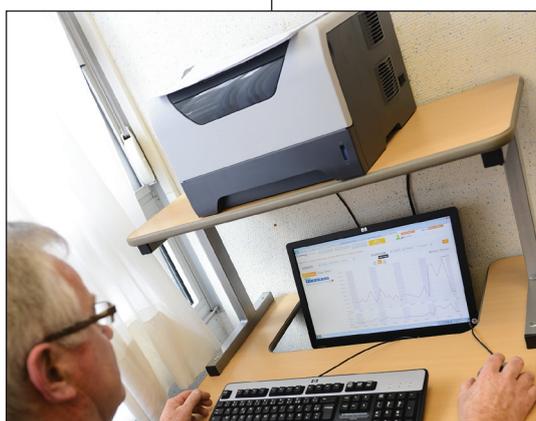


Action 3

Mettre en place un tableau de bord de l'Agenda 21 afin d'assurer un suivi en continu des actions menées et faciliter leur adaptation.

Action 4

Déployer l'ingénierie départementale spécialisée dans le développement durable pour le Département et à destination des collectivités territoriales locales. Cette action vise à décliner l'Agenda 21 départemental dans les territoires et à l'intégrer dans les démarches portées par les services.



Action 5

Améliorer et généraliser la visio-conférence et permettre de :

- faciliter l'interaction entre les territoires,
- simplifier l'utilisation des outils,
- diffuser une image innovante en matière de développement numérique,
- réduire les coûts, les risques et les émissions de carbone dus aux déplacements.

Action 6

Passer à la dématérialisation et à l'e-administration pour simplifier et fluidifier la communication. L'objectif est de mettre à disposition des usagers, un ensemble de technologies et d'usages liés à la possibilité de s'informer, d'être orienté mais aussi de réaliser des démarches administratives, via les services en ligne (internet, centres d'appels).



Action 7

Diminuer la consommation de papier et favoriser l'utilisation de papier recyclé.



Action 8

Réduire la consommation énergétique en adoptant une politique économe et écologique des éclairages des routes : utilisation de la technologie LED (éclairage faiblement consommateur d'énergie) et d'éclairage passif (peintures et bandes réfléchissantes).



Action 9

Aller vers une gestion concertée et différenciée des accotements routiers dans une démarche écologique :

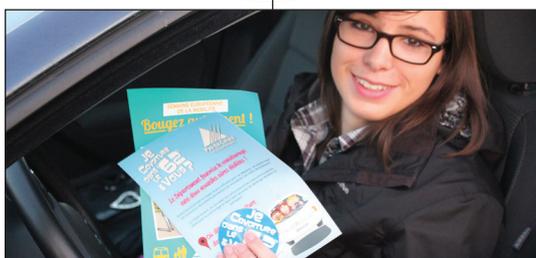
- inventorer les parcelles et réaliser un bilan de la biodiversité,
- renforcer les berges des cours d'eau avec des techniques végétales,
- former le personnel aux techniques de la gestion différenciée : fauchage tardif, techniques alternatives au traitement chimique, lutte contre les espèces végétales invasives.



Action 10

Diffuser un guide de l'agent éco-responsable : sensibiliser les agents au développement durable dans leur comportement quotidien et leur indiquer quelques gestes simples et citoyens plus respectueux de l'environnement.





Action 11

Mettre en place une formation à l'éco-conduite pour réduire les consommations de carburant, moins solliciter la mécanique du véhicule et améliorer la sécurité au volant.

Action 12

Développer des actions de formation et de sensibilisation à l'écocitoyenneté :

- à destination des agents en leur proposant une formation/sensibilisation au développement durable,
- à destination des collégiens, par l'intermédiaire du Conseil départemental des collégiens.

Action 13

Mettre en place une gestion exemplaire des déchets produits par nos services :

- réalisation d'un diagnostic sur la production de déchets générés par les activités du Département afin d'estimer la quantité, la typologie et la destination de ces déchets,
- inciter les agents à une réduction et une meilleure gestion des déchets.

Action 14

Favoriser le covoiturage :

- faire évoluer les habitudes de déplacement, des habitants notamment en développant des aires de covoiturage sécurisées,
- promouvoir le covoiturage pour les déplacements des agents départementaux.

Plus d'information sur le site : www.covoiturage.pasdecals.fr

Action 15

Accompagner et promouvoir la politique d'usage du vélo avec la mise en place d'un réseau cyclable jalonné et sécurisé vers les collèges et les pôles d'échanges du Département.



Action 16

Mettre en place des parcs de vélos en libre-service afin de valoriser les principaux sites touristiques et les grands équipements départementaux en développant de nouveaux services aux usagers.

Action 17

Equiper les collèges d'abris à vélos.

Action 18

Remplacer progressivement le parc automobile du Département du Pas-de-Calais par des véhicules peu émissifs en gaz à effet de serre. Pour cela, le Département souhaite :

- développer les acquisitions de véhicules électriques et hybrides du Département,
- optimiser l'utilisation de la flotte de véhicules.

Action 19

Installer des bornes électriques et des stations de gaz pour permettre aux agents du Département de se déplacer grâce à des véhicules plus respectueux de l'environnement.

Action 20

Développer l'offre de transport :

- en proposant une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle,
- en modernisant les informations sur les transports,
- en facilitant les déplacements pour les personnes les moins mobiles avec le développement des transports à la demande.

Action 21

Planter le long des routes départementales afin d'accroître la biodiversité, lutter contre le changement climatique et qualifier les espaces non utilisés en favorisant des arbres et arbustes adaptés aux sols du Département.

Action 22

Evaluer et veiller à la bonne application de la charte « chantiers faibles nuisances » ayant cours sur les chantiers « bâtiment ».

Action 23

Récupérer les eaux de pluie des bâtiments afin de préserver les ressources naturelles en eau du Département.

Action 24

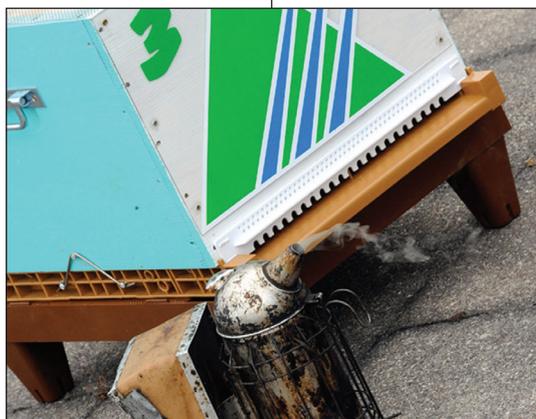
Contribuer à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue du territoire et favoriser :

- des opérations de plantations permettant de répondre aux enjeux des territoires sur la biodiversité en contribuant à la réalisation d'une continuité écologique,
- la prévention des risques naturels (ruissellement, érosion des sols, etc.),
- la protection de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique.

Action 25

Soutenir la filière apicole et sensibiliser à la préservation de l'abeille. Le Département entend développer des actions pour renforcer :

- son soutien à la filière apicole en développant des partenariats adaptés et en adoptant des mesures favorisant une activité apicole durable,
- la sensibilisation à la préservation et au rôle de l'abeille dans l'économie et la biodiversité des territoires.





AGENDA 21
innovant, durable et solidaire



Action 26

Economiser et maîtriser l'énergie en améliorant les performances énergétiques des bâtiments du Département.

Action 27

Construire des bâtiments sobres en énergies non renouvelables et équipés de moyens de productions énergétiques répondant aux « normes 2020 » : construction de bâtiments à « énergie positive » qui, en plus d'être sobres en énergie, répondent à leurs propres besoins énergétiques, et peuvent en produire plus qu'ils n'en consomment.

Action 28

Développer la mise en place d'énergies renouvelables sur nos bâtiments et terrains.

Action 29

Expérimenter le stockage d'énergie.

En effet, la production d'énergie issue d'une ressource renouvelable est variable (intensité lumineuse, force du vent, etc.). L'objectif est donc de produire de l'énergie issue des énergies renouvelables (éoliennes, photovoltaïques, etc.), stocker cette énergie plutôt que de la restituer dans le réseau électrique pour pouvoir la consommer au moment où le bâtiment en a besoin.

Action 30

Agir pour la qualité énergétique des logements du Pas-de-Calais, au profit des ménages défavorisés.

Le Département souhaite :

- contribuer à créer ou rénover des logements avec une faible consommation énergétique et développer l'offre de logements adaptés,
- lutter contre la précarité en traitant l'indignité des logements occupés,
- favoriser la diffusion d'équipements économes,
- optimiser les aides existantes sur les rénovations dans le parc public et le parc privé,
- créer des outils leviers permettant de boucler et sécuriser les projets d'amélioration de l'habitat des publics les plus en difficultés.